



## TELDOR

Version 1 / CH  
102000007271

1/13

Date de révision: 29.08.2024  
Date d'impression: 29.08.2024

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial** TELDOR  
**UFI** K6R1-J09H-W009-79S3 (notification volontaire)  
**Code du produit (UVP)** 05419441

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fabricant de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Bayer (Schweiz) AG  
Crop Science  
Peter-Merian-Str. 84  
4052 Basel  
Suisse  
**Téléphone** +41(0)31 869 16 66  
**Téléfax** +41(0)31 869 23 39  
**Service responsable** E-mail : infobayer-ch@bayer.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Nr. de téléphone d'appel d'urgence Suisse** 145 (Tox Info Suisse; no. tél. 145; www.toxi.ch)

---

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 2  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Classification selon la législation nationale de la Suisse

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 2  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



## TELDOR

Version 1 / CH  
10200007271

2/13

Date de révision: 29.08.2024  
Date d'impression: 29.08.2024

### Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.



**Mention d'avertissement:** Attention

#### Mentions de danger

- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

#### Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### 2.3 Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

Fenhexamid: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Granulés à disperser dans l'eau (WG)  
Fenhexamide 50 %

#### Composants dangereux



## TELDOR

Version 1 / CH  
10200007271

3/13

Date de révision: 29.08.2024  
Date d'impression: 29.08.2024

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Fenhexamide	126833-17-8 422-530-5	Aquatic Chronic 2, H411	50,00
Lignine, produits de réaction avec le sulfite de disodium et le formaldéhyde	105859-97-0	Eye Irrit. 2, H319	>= 10 – < 30
4-Amino-2,3- dichlorophénol	39183-17-0 01-0000019567-59-XXXX	Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	>= 0,1 – < 1
sulfate de potassium	7778-80-5 231-915-5 01-2119489441-34-XXXX	Non classé	>= 1,0

### Information supplémentaire

4-Amino-2,3- dichlorophénol	39183-17-0	Facteur M: 10 (acute), 10 (chronic)
--------------------------------	------------	-------------------------------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

#### Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Aucun symptôme connu ou attendu.



## TELDOR

Version 1 / CH  
10200007271

4/13

Date de révision: 29.08.2024  
Date d'impression: 29.08.2024

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Traitement</b>	Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.
-------------------	---

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Acide chlorhydrique (HCl), Oxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Information supplémentaire** Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Eviter toute formation de poussière. Eloigner toute source d'ignition. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Utiliser un équipement de manutention mécanique. Eviter la formation de poussière et la charge électrostatique (formation d'étincelles) en raison du risque d'explosion de poussière. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.



## TELDOR

Version 1 / CH  
102000007271

5/13

Date de révision: 29.08.2024  
Date d'impression: 29.08.2024

**6.4 Référence à d'autres rubriques** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter la formation de poussière.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Mesures d'hygiène** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil.

**Précautions pour le stockage en commun** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Matériau approprié** PEhd (polyéthylène haute densité)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Fenhexamide	126833-17-8	5,1 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
4-Amino-2,3-dichlorophénol	39183-17-0	5 ppm (SK-SEN)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Protection respiratoire** Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent.  
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors



## TELDOR

Version 1 / CH  
102000007271

6/13

Date de révision: 29.08.2024  
Date d'impression: 29.08.2024

d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

### Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.  
Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Taux de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

### Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

### Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 5.  
Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.  
En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	granulé dispersible dans l'eau
Couleur	brun
Odeur	faible, caractéristique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	140 °C
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité,	Donnée non disponible



## TELDOR

Version 1 / CH  
102000007271

7/13

Date de révision: 29.08.2024  
Date d'impression: 29.08.2024

### supérieure

<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible
<b>Énergie minimale d'ignition</b>	200 mJ - 2 J
<b>Décomposition thermique</b>	de 256 °C Vitesse de chauffage :3 K/minDécomposition exothermique.
<b>Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	8,5 - 9,5 (1 %) (23 °C) (eau désionisée)
<b>Viscosité, dynamique</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	Donnée non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	dispersable
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Fenhexamid: log Pow: 3,51 (20 °C)
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative</b>	Donnée non disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	env. 0,5 g/ml (masse volumique apparente après tassement)
<b>Densité de vapeur relative</b>	Donnée non disponible
<b>Evaluation nano particules</b>	Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

### 9.2 Autres informations

<b>Sensibilité aux chocs</b>	Pas sensible aux chocs.
<b>Explosivité</b>	Donnée non disponible
<b>Indice de combustion</b>	IC3 Combustion localisée, sans extension (20 °C)
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible
<b>Classe d'explosibilité de poussière</b>	tendance à l'explosibilité sous forme de nuages de poussières (tube de Hartmann modifié)
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Autres propriétés physico-chimiques</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.



## TELDOR

Version 1 / CH  
102000007271

8/13

Date de révision: 29.08.2024  
Date d'impression: 29.08.2024

---

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Stocker dans l'emballage d'origine.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

---

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	Non pertinent, la formation de poussière étant faible.
<b>Toxicité cutanée aiguë</b>	DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin)
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Non sensibilisant. (Lapin) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler Non sensibilisant. (Cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Fenhexamid : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

#### Evaluation de la mutagénèse

Fenhexamid : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.

#### Evaluation de la cancérogénicité

Fenhexamid : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques



## TELDOR

Version 1 / CH  
102000007271

9/13

Date de révision: 29.08.2024  
Date d'impression: 29.08.2024

par voie orale chez le rat et la souris.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fenhexamid : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Fenhexamid : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information supplémentaire

Aucune donnée toxicologique supplémentaire disponible.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour les poissons** CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 2,66 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )) 211 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

**Toxicité des plantes aquatiques** CI50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 36,3 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Fenhexamid:  
Pas rapidement biodégradable

**Koc** Fenhexamid: Koc: 446 - 1226

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Fenhexamid: Facteur de bioconcentration (FBC) 132 - 185  
Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Fenhexamid: Légèrement mobile dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB



## TELDOR

Version 1 / CH  
10200007271

10/13

Date de révision: 29.08.2024  
Date d'impression: 29.08.2024

**Évaluation PBT et vPvB** Fenhexamid: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Evaluation** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Ordonnance du UVEK sur les listes de traitement des déchets  
Le produit doit être éliminé comme un déchet dangereux.

**Emballages contaminés** Récipients à rincer 3 fois.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

**Code d'élimination des déchets** **02 01 08\*** déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	<b>3077</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (FENHEXAMIDE MELANGE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90
Code tunnel	-

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### IMDG

14.1 Numéro ONU	<b>3077</b>
-----------------	-------------



## TELDOR

Version 1 / CH  
10200007271

11/13

Date de révision: 29.08.2024  
Date d'impression: 29.08.2024

14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (FENHEXAMID MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

### IATA

14.1 Numéro ONU	<b>3077</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (FENHEXAMID MIXTURE )
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

---

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Numéro d'enregistrement W-5751

**Classe de pollution des eaux** WGK 2 Mise en danger significative de l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

**Classe de pollution des eaux** A Classe A (Suisse)  
GSchV; SR 814.201

#### COV (composés organiques volatils)

##### Composés organiques volatils

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV)  
VOC In %  
0,05 %

Remarques  
pas de taxes des COV

**Réglementation relative aux** Soumis à la "Ordonnance sur les accidents majeurs".



## TELDOR

Version 1 / CH  
102000007271

12/13

Date de révision: 29.08.2024  
Date d'impression: 29.08.2024

**dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)** Seuil de quantité selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (StFV SR 814.012)

### Autres réglementations

Ordonnance sur les Produits Chimiques, (ChemO, SR 813.11), Ordonnance sur la Réduction des Risques Chimiques (ORRChem, SR 814.81), Ordonnance sur la Circulation des Déchets (VeVa, SR 814.610), Listes de l'Ordonnance du DETEC sur la Circulation des Déchets (SR 814.610.1), Ordonnance concernant la Mise sur le Marché des Produits Phytopharmaceutiques (Ordonnance sur les Produits Phytopharmaceutiques PSMV, SR 916.161), Ordonnance 5 de la Loi sur le Travail (Ordonnance sur la Protection des Jeunes au Travail ArGV 5, SR 822.115), Ordonnance 1 de la Loi sur le Travail (Mutterschutzverordnung ArGV 1, SR 822.111.52)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour plus de renseignements aux matières actives : Wirkstoffe in Pflanzenschutz- und Schädlingsbekämpfungsmitteln: physikalisch-chemische und toxikologische Daten IVA, Industrieverb. Agrar e.V. - 3., neubearb. Aufl. - München; Wien; Zürich; BLV Verl.-Ges.mbH, 2000 ISBN 3-405-15809-5.

### Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEx	Concentration d'Effet pour X%
Clx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx	Dose Létale pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises



## TELDOR

Version 1 / CH  
10200007271

13/13

Date de révision: 29.08.2024  
Date d'impression: 29.08.2024

	dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NE/EN	Norme européenne
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies

Indications relatives à l'utilisation de cette fiche de données de sécurité

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit mentionné dans chapitre 1 de Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits les informations citées sur la fiche de sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses.

**Objet de la révision:** Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 2020/878. Vérifiée et révisée à des fins éditoriales en raison d'ajustements conformément à l'actuelle annexe II du règlement REACH.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.